

On nous en voudrait, si nous n'agissions pas avec franchise et, si nous ne blâmions pas énergiquement ce qui doit être blâmé : notre conscience nous le reprocherait d'ailleurs, et nous craignons ces reproches. Mais il y a là une question de devoir impérieux, et cela seul suffirait pour nous.

—On agite toujours la question au ministère de l'Instruction Publique à Québec : avec *La Vérité* de Québec nous dirons que ce projet est extrêmement dangereux, surtout par suite de l'esprit de parti qui entrerait en ce ministère dès le premier jour de son existence. D'un autre côté, il ne faut pas oublier que l'État a le devoir très strict de faciliter aux pères de famille l'éducation et l'instruction, en commençant par l'instruction religieuse. De droit naturel et divin, le père de famille seul a la mission de donner à ses enfants l'éducation morale, l'instruction religieuse et scientifique : quand il est catholique, ses engagements envers l'Église, son titre de fils de l'Église, l'obligent à donner cette éducation et cette instruction de manière à ce que ses enfants, à leur tour, observent les lois de Dieu et de l'Église. Mais comme, presque toujours, il ne peut s'occuper exclusivement de ce soin de ses enfants, il choisit des maîtres qu'il peut et qu'il doit absolument—il est citoyen de l'État, l'État doit le protéger—vouloir approuvés par l'Église, et ni ministre, ni gouvernement, ni roi, n'a le pouvoir de s'opposer à l'exécution de ce droit primordial et insaisissable du père de famille. Dès lors, l'État n'a qu'une mission : celle de faciliter au père de famille l'éducation des enfants, soit en faisant construire des écoles où le besoin s'en fait sentir, soit en fournissant aux maîtres *approuvés* par l'Église les moyens justes et raisonnables de vivre, non pas en choisissant les maîtres au plus bas soumissionnaire—si nous osons employer ces mots—, mais en prenant les plus dignes et en les payant généreusement : l'enseignement est un bienfait que l'argent ne peut payer, quelle que soit la somme offerte à celui qui enseigne.

Un ministère de l'Instruction Publique agirait-il, ainsi, et peut-on en donner la garantie à l'Église et aux pères de famille, quel que soit le parti ou la nuance politique au pouvoir?—Alors, nous ne voyons aucun inconvénient à la création de ce ministère. Mais mon engagement peut-il jamais lier mon voisin qui m'est totalement inconnu, et ai-je le droit de le lier?—Ce sera la réponse du ministère qui succédera immédiatement au premier, et tout sera perdu.

Oui, c'est dangereux, très dangereux même, qu'un ministère de l'Instruction Publique!

*. **Etats-Unis.**—La paix avec l'Espagne a été forcément conclue, parce que, dit le fabuliste,

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

ODÉRIC.